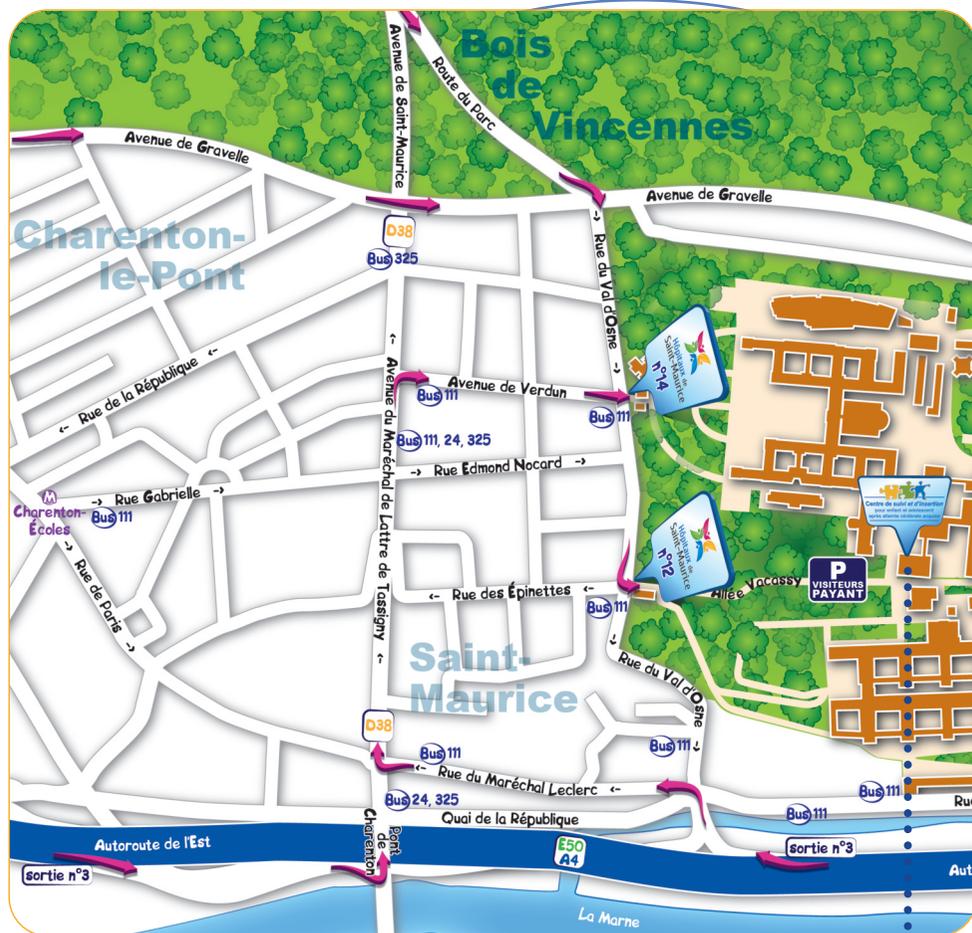


Venir au CSI



Accès transports

- **Métro** : ligne n°8, station Charenton-Écoles, sortie rue Gabrielle
- **Bus** : 111, 24 ou 325
- **Autoroute** : A4, sortie n°3

Retrouvez le CSI sur
[www.hopitaux-saint-maurice.fr/
Centre-suivi-insertion-apres-atteinte-cerebrale-acquise/5/138/5](http://www.hopitaux-saint-maurice.fr/Centre-suivi-insertion-apres-atteinte-cerebrale-acquise/5/138/5)



© Hôpitaux de Saint-Maurice - Février 2019

Centre médico- social

14, rue du Val d'Osse
94410 Saint-Maurice
Porte E1

Secrétariat :
01 43 96 65 00
ou 01 43 96 65 37

Coordinateur :
01 43 96 65 22
csi@ght94n.fr

Pôle Soins de Suite et Réadaptation enfants



www.hopitaux-saint-maurice.fr



Centre de suivi et d'insertion pour enfant et adolescent après atteinte cérébrale acquise

Présentation

- Le **Centre de Suivi et d'Insertion (CSI)** est un service médico-social rattaché au pôle de Soins de suite et réadaptation enfants et géré par les Hôpitaux de Saint-Maurice.
- Il accompagne les jeunes après lésion cérébrale acquise, et leur famille, dans leur milieu de vie.

● ● ● Pour qui ?

Le public

- Le CSI s'adresse **aux enfants et adolescents de 0 à 25 ans, habitant l'Île-de-France**, après une lésion cérébrale acquise (traumatisme crânien, tumeur cérébrale, AVC, encéphalite...).

● ● ● Comment ?

Comment en bénéficier ?

- Suite à un **besoin ou une demande exprimée par le jeune ou sa famille** lors d'une consultation d'un médecin de médecine physique et réadaptation des Hôpitaux de Saint-Maurice.
- **Sans accord préalable** de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

Quelles sont les modalités ?

- La famille ou le jeune doit **prendre rendez-vous** pour une consultation externe avec un médecin de médecine physique et réadaptation.
- Les prestations du CSI sont **financées par l'assurance maladie**. Aucune participation financière n'est demandée à l'utilisateur.

● ● ● Les prestations

L'équipe de professionnels, **formés aux spécificités de la lésion cérébrale acquise (LCA)**, propose :

- une évaluation des conséquences de la lésion et des préconisations par :
 - une consultation médicale en médecine physique et de réadaptation,
 - des bilans neuropsychologique et/ou ergothérapeutique et/ou orthophonique.
- un accompagnement continu et individualisé du jeune et de sa famille pour :
 - évaluer la situation,
 - élaborer le projet du jeune : accompagner le jeune et sa famille dans la compréhension des conséquences de la lésion, dans l'intégration et/ou l'orientation scolaire ou préprofessionnelle, dans l'accès aux soins et aux droits sociaux et dans l'insertion sociale,
 - coordonner les actions avec les différents intervenants autour du jeune.
- des interventions ciblées auprès :
 - des jeunes et/ou leur famille,
 - des professionnels qui interviennent auprès de ces jeunes.

Recherche

- Le CSI contribue également au développement et à la diffusion des connaissances sur la lésion cérébrale acquise.
- Les professionnels de l'équipe, notamment les psychologues-neuropsychologues et ergothérapeutes, participent régulièrement à des projets de recherche.

● ● ● Une équipe pluridisciplinaire

Trois équipes pour vous aider

- **une équipe d'évaluation** avec une antenne basée à Gustave Roussy (Villejuif).
- **deux équipes d'accompagnement mobiles**, en capacité d'aller au domicile, dans les écoles... et d'accompagner les jeunes et leur famille dans des démarches concrètes.

Composition des équipes

- assistants sociaux
- éducateurs spécialisés et de jeunes enfants
- ergothérapeutes
- médecins de médecine physique et de réadaptation
- psychologues-neuropsychologues
- orthophoniste